

Cette solidarité a sa signification; elle signifie qu'il ne s'agit pas seulement d'un intérêt de parti progressiste ou agraire, mais qu'il existe là-bas un réel grief, le sentiment d'une injustice commise à l'égard de la population de ce territoire, deux millions d'âmes environ, dont 80 ou 90 p. 100 ont les mêmes vues. A-t-on examiné la source de leurs plaintes? On discute divers sujets. Quelques honorables députés de ce côté-ci de la Chambre ont demandé: "Pourquoi parler autant du tarif? Vous auriez plutôt raison de vous plaindre des tarifs et des frais de transport. Le tarif signifie peu au point de vue financier." Je rappellerais à ces honorables amis que le tarif est un impôt, et l'impôt injuste n'est pas seulement une question d'argent. Le sentiment de l'injustice en est un qui produit des résultats que l'on n'aime pas à envisager. Mes honorables amis se souviennent que c'est une taxe de quelques douze shillings imposée à un nommé John Hampden qui a été cause de la décapitation de Charles Ier. L'impôt injuste a un effet psychologique que d'autres abus n'ont pas, et c'est ce que n'ont pas reconnu les gouvernements sous les deux régimes politiques. La situation de l'Ouest canadien, à l'égard du tarif, diffère de celle de l'Est sur un point, au moins. Dans l'Ouest canadien, nous produisons surtout le blé, lequel est notre grande source de richesse. La valeur totale des exportations de blé et de farine de blé, qui sont en grande partie des produits de l'Ouest canadien, est de 312 millions de dollars, soit, un tiers des exportations totales du Canada.

Les cultivateurs ne bénéficient pas du tarif, quoiqu'ils en soient grevés. Et c'est pourquoi ils se plaignent; et c'est pourquoi ils se plaindront jusqu'à ce qu'il y ait quelque règlement satisfaisant; et c'est pourquoi je dis que le Gouvernement en cette circonstance a manqué à son devoir en ne tenant pas compte de la situation particulière dans laquelle se trouvent ces gens. Quelques-uns parmi nous là-bas, ont compris ce qui en était; nous avons cru y trouver un compromis dans le manifeste libéral de 1919. Il nous a semblé que les gens de l'Ouest canadien seraient satisfaits sur cette question particulièrement. Autant que nous puissions juger d'après les paroles du ministre des Finances (l'hon. M. Fielding), il n'y a aucun espoir maintenant que ces parties du programme libéral soient mises à exécution par le Gouvernement actuel.

M. STANSELL: Monsieur l'Orateur, étant un des "enfants du siècle", j'hésite à discuter le budget présenté par le parti qui s'intitule "les enfants de la lumière". Je ne puis me reconforter qu'à l'idée que je nourris depuis

longtemps que ce sont les œuvres et non les paroles qui font les saints.

Comme d'autres qui m'ont précédé, je crois devoir offrir mes sincères félicitations au ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) qui a passé quarante années de sa vie au service de son pays, fait dont tout homme pourrait être fier, et qui a pu pendant ce temps présenter dix-sept budgets, autre fait digne de mention. J'ai dit que je désirais lui offrir mes sincères félicitations, et je n'ai pas l'intention d'y ajouter une condamnation générale des dispositions budgétaires. Nous comprenons tous, je crois, quelle tâche difficile a été imposée au ministre. Dans les conditions actuelles, il est difficile, et peut-être impossible, de plaire à tout le monde, et je présume que le ministre lui-même, dont l'expérience parlementaire, embrasse de longues années ne s'attend pas que les bouquets que nous lançons vers lui soient tout dégarnis des épines que pourraient porter les tiges. Donc, bien que j'approuve plusieurs points du Budget, je désire attirer l'attention sur certaines choses qui, selon moi, sont moins dignes d'approbation.

Parmi les exemptions de l'impôt sur les ventes, il me fait plaisir d'en noter une. J'ai eu l'occasion de demander l'exemption de l'impôt sur les ventes de tuyaux de drainage pour les fermes. Je comprends qu'il est très difficile dans l'application de l'impôt sur les ventes, pour fins de revenu, d'en exempter certains articles. Je désire dire en peu de mots pourquoi je crois que l'article en question doit être exempté de l'impôt. On sait très bien que la situation de l'agriculture en ce moment est telle qu'elle a besoin d'encouragement. Il est reconnu depuis quelque temps que l'on peut augmenter beaucoup la production, en même temps que les profits, par le drainage souterrain. Les gouvernements provinciaux, qui le savent, ont fait un arrangement, par l'entremise des municipalités, qui permet aux cultivateurs d'obtenir des prêts pour la construction de rigoles souterraines.

Cet encouragement est donné sous forme d'un prêt à long terme, remboursable par versements à un taux minime d'intérêt. Il ne semble pas être de bon principe de la part du gouvernement fédéral d'imposer un droit sur la vente d'un article qui fait l'objet d'une prime ou d'une subvention accordée par le gouvernement provincial. Donc, en discutant cette question avec le ministre des Finances, je lui ai dit que telles étaient mes vues, et je suppose, en outre, que d'autres lui ont fait des représentations de même nature. Il me fait plaisir de noter que, dans l'intérêt des cultivateurs, cet article a été inclus dans les exemptions.